

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

10 mars 2026

Date d'Affichage

27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente,
le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame Maryvonne RAIMBEAULT,
Maire sortante, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence
de M. Raymond GIRARD, conseiller municipal doyen.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Étaient présents : MM. Serge ANFRAY, Isabelle DELRUE, Christine de
DUFAU de MALUQUER, Annabelle FAEDO, Raymond GIRARD, Serge
HOUSSIN, Alexis LE MARQUIS, Christelle LE MARQUIS, Anne MERLIN,
Julie MICHELET, Cédric MIQUELOT, Daniel MORAND, Tanaquil
PAPERTIAN-WALTHANER, Jean RAULINE, Maryline VAUTIER.

Madame Christine de DUFAU de MALUQUER remplit les fonctions de
secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2026 - N°03/13 : ÉLECTION DU MAIRE

Le président de séance invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle qu'en application des articles L 2122.4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Serge ANFRAY s'est porté candidat.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	12
f. Majorité absolue.....	8

A obtenu :

Candidat	Nombre de suffrages obtenus
ANFRAY Serge	12

Monsieur Serge ANFRAY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Maire, et immédiatement installée dans ses fonctions.

Monsieur Serge ANFRAY, élu Maire, prend la présidence de la séance.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Christine de DUFAU de MALUQUER	Le Maire Serge ANFRAY
	 